

CONTRAT-MANDAT

Yanob Henok Abay
Secteur immobilier

MANDAT DE RECHERCHE

Préambule

Le présent contrat est conclu entre le Mandant et le Mandataire, désignés ci-après collectivement comme "les Parties", dans le but de trouver un appartement répondant aux besoins du Mandant, selon les termes ci-dessous.

Entre les soussignés :

M. / Mme :

(ci-après dénommé « le Mandant »)

Et

M. Yanob Henok Abay

(ci-après dénommée « le Mandataire »)

◆ Rémunération

La rémunération du Mandataire correspond à **un mois de loyer (brut)** du logement obtenu par le Mandant.



Aucun paiement ne sera demandé à l'avance.

Cette rémunération ne sera due **qu'une fois le contrat de bail signé et l'appartement officiellement attribué au Mandant.**

Lausanne, Vaud



+41 78 303 05 00

CONTRAT-MANDAT

Yanob Henok Abay
Secteur immobilier

MANDAT DE RECHERCHE

◆ Engagements du Mandataire :

Le Mandataire s'engage à :

- Rechercher activement un appartement correspondant aux critères du Mandant.
- Accompagner le Mandant dans la constitution du dossier de candidature.
- Informer régulièrement le Mandant de l'avancée de la recherche.
- Proposer également des logements disponibles via ses propres contacts, le cas échéant.

◆ Engagements du Mandant :

Le Mandant s'engage à :

- Fournir toutes les informations et documents nécessaires à la recherche (revenus, permis, attestation de poursuite, etc.).
- Collaborer activement dans le processus de recherche (valider les appartements à postuler, répondre rapidement).
- Régler la rémunération d'un mois de loyer au Mandataire une fois que l'appartement lui est attribué et le contrat signé.

◆ Durée et Résiliation

Le mandat est valable jusqu'à l'obtention d'un appartement ou résiliation par écrit par l'une ou l'autre des Parties.

Aucune indemnité ne sera due en cas de résiliation anticipée tant qu'aucun logement n'a été trouvé.

Le Mandant
Signature

.....

Le Mandataire
Signature

.....

Lausanne, Vaud

 +41 78 303 05 00